



FORMATION

Evaluation des risques professionnels

Durée : 3 jours en présentiel (21 heures), avec 12 heures d'activités intersession.

Public visé : Toute personne désignée par son employeur pour assurer la mission de salarié compétent ou de référent en santé et de sécurité au travail Loi 2011-867 du 20 juillet 2011 Code du travail art. L.4644-1

Modalités et délais d'accès : Formations essentiellement intra-entreprise, les modalités et délais sont définis en accord avec l'entreprise cliente

Prérequis : Attestation de fin de formation «Bases en prévention» selon le référentiel national dispensée soit par : L'INRS dans le dispositif d'autoformation @1001 «Acquérir des bases en prévention des risques professionnels». Ou Les CARSAT/CRAM/CGSS dans leur formation «Compétences en prévention»

Objectif :

Situer l'entreprise au regard de la prévention des risques

Repérer les risques d'atteinte à la santé des salariés

Identifier les mesures de prévention à partir de l'évaluation des risques

Contribuer à la mise à jour des documents santé et sécurité (DUER, plan de prévention, ...)

Se positionner parmi les acteurs de la prévention

Modalités d'évaluation : une attestation de fin de formation sera délivré, validant les acquis des stagiaires

Méthode pédagogique :

- Expositive, participative
- Eudes des postes de travail et des situations de travail.....

Tarifs : Voir devis



PROGRAMME (conforme au référentiel EVRP/SDC)

1. Situer son entreprise par rapport à la prévention des risques

- Enjeux de la prévention des risques
- Définition des 8 valeurs essentielles du réseau
- Indicateurs de la santé et sécurité au travail
- Outils de repérage de son niveau d'organisation (GP&SST et DIGEST)
- Diagnostic entre la démarche de son entreprise et les bonnes pratiques du réseau

2. Évaluer les risques professionnels

- Dangers, risques et les dommages
- Analyse a posteriori et analyse a priori des risques
- Distinction entre le travail prescrit et le travail réel
- Méthode et outils pour recueillir le témoignage des travailleurs
- Déterminer un système de cotation des risques professionnels

3. Contribuer à la mise à jour des documents obligatoires en Santé et Sécurité

- Documents obligatoires d'évaluation des risques professionnels : document unique d'évaluation des risques professionnels, plan de prévention, protocole de sécurité, liste des postes à risque, etc.
- Actualisation des documents relatifs à la SSCT : fréquence, conditions, méthodologie, etc.

4. Identifier des mesures de prévention

- Principes généraux de prévention des risques professionnels
- Mesures de prévention organisationnelles, techniques et humaines
- Évaluer l'efficacité des mesures de prévention
- Hiérarchiser les mesures de prévention

5. Développer une approche pluridisciplinaire

- Enjeux et principes d'une approche pluridisciplinaire
- Acteurs internes et externes : rôle, contributions et interactions
- Rôle et missions du salarié désigné compétent
- Cadre réglementaire de la délégation de pouvoir

6. Recueillir et traiter les informations de la santé et sécurité

- Connaître les sources d'information internes et externes
- Traiter une problématique de santé au travail grâce aux informations recueillies
-

7. Organiser la démarche de prévention

- Étapes d'une démarche de prévention
- Repérer la contribution des acteurs (RH, CSE, managers, etc)
- Sensibiliser et impliquer les acteurs